



Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé

PROVINCE DE QUÉBEC RÉGIE DES SERVICES DE SÉCURITÉ INCENDIE REGROUPÉS DE LA MRC DE MASKINONGÉ

Mardi, 10 juin 2025

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé, tenue le mardi 10 juin 2025 à 18h, à la caserne 22 de Saint-Etienne-des-Grès.

À laquelle sont présents les membres du conseil d'administration :

M. Claude Boulanger, président, maire de Charette;
M. André Bordeleau, vice-président, conseiller de Saint-Mathieu-du-Parc.
Mme Nancy Mignault, mairesse de Saint-Etienne-des-Grès;
M. Claude Frappier, maire de Saint-Paulin;

Est absent : M. Pierre Désaulniers, maire de Saint-Boniface;

Tous membres du conseil d'administration formant quorum.

Assiste également :

Mme Isabelle Plante, directrice générale et greffière-trésorière.

OUVERTURE DE LA RÉUNION

L'assemblée s'ouvre à 18h08, sous la présidence de Monsieur Claude Boulanger.

RÉSOLUTION NUMÉRO : 058-06-25 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'administration ont pris connaissance de l'ordre du jour;

SUR PROPOSITION DE madame Nancy Mignault, il est résolu que l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du 10 juin 2025 soit adopté.

ORDRE DU JOUR 10 JUIN 2025

1. Ouverture de la réunion ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Correspondance ;
4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 13 mai 2025 ;
5. Approbation des comptes du 1^{er} au 31 mai 2025 ;
6. Lettrage des véhicules – Affectation de surplus ;
7. Projet d'offrir le service de premier répondant ;
8. Rétrogradation au poste de pompier ;
9. Démission de monsieur David Toussaint ;
10. Dépôt du rapport mensuel de mai du directeur incendie ;
11. Affaires nouvelles ;
12. Période de questions ;
13. Clôture et levée de l'assemblée.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé

RÉSOLUTION NUMÉRO : 059-06-25 CORRESPONDANCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Claude Frappier et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration présents d'accepter le dépôt de la correspondance ci-après décrit :

1. FQM Assurances – Ristourne

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION NUMÉRO : 060-06-25 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 13 MAI 2025

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration tenue le 13 mai 2025 a été remise à tous les membres du conseil d'administration au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance ;

EN CONSÉQUENCE

Sur proposition de monsieur André Bordeleau, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration présents que le conseil d'administration adopte le procès-verbal de la séance du 13 mai 2025, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la Régie.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION NUMÉRO : 061-06-25 APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU 1^{er} AU 31 MAI 2025

La greffière-trésorière de la Régie a fait parvenir à tous les membres du conseil d'administration la liste des comptes à payer et des prélèvements du 1^{er} au 31 mai 2025.

Le Président demande aux membres du conseil d'administration s'ils ont des questions à poser à l'égard des listes présentées avant de les adopter.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Nancy Mignault, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration présents que la liste des prélèvements bancaires effectués du 1^{er} au 31 mai 2025, pour des déboursés totalisant la somme de 71 497,63 \$, soit approuvée.

Il est également résolu que la liste des comptes à payer soit approuvée et que la greffière-trésorière soit et est autorisée à en effectuer le paiement totalisant la somme de 41 328,30 \$.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION NUMÉRO : 062-06-25 LETTAGE DES VÉHICULES – AFFECTATION DE SURPLUS

CONSIDÉRANT QUE la Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé (RSSIR) souhaite renforcer son identité visuelle en affichant son logo sur les véhicules incendie;



Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé

CONSIDÉRANT QUE le coût estimé pour l'achat et l'installation du logo et du lettrage sur les véhicules est d'environ 4 200\$;

CONSIDÉRANT QU'il a été convenu lors de la préparation du budget 2025, que cette dépense serait couverte par le surplus cumulé non affecté;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Claude Frappier et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration présents que les frais liés à l'ajout du lettrage et du logo sur les véhicules incendie soient imputés au surplus cumulé non affecté de la RSSIR.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION NUMÉRO : 063-06-25 PROJET D'OFFRIR LE SERVICE DE PREMIER RÉPONDANT

CONSIDÉRANT les différents évènements survenus dans les derniers mois dans différentes municipalités du Québec sans premiers répondants ;

CONSIDÉRANT QUE la RSSIR souhaite offrir le service de premier répondant (PR) aux municipalités membres ;

CONSIDÉRANT QUE les premiers répondants arrivent généralement plus rapidement sur place pour prodiguer des soins de base et qu'une réponse rapide à ce type d'appels permet de diminuer les décès et de réduire les risques de séquelles à long terme ;

CONSIDÉRANT QUE Santé Québec en collaboration avec le ministère de la Santé et des Services sociaux, prépare une entente type pour la dispensation des services de PR dans les municipalités et que celle-ci prévoit une augmentation des sommes allouées pour l'implantation et le maintien d'un service de premiers répondants ;

CONSIDÉRANT QUE la modification de l'entente de constitution est nécessaire pour intégrer ce nouveau service et que l'accord des cinq municipalités est requis ;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Nancy Mignault et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration présents;

- DE demander aux municipalités leur accord afin de faire modifier l'entente de constitution ;
- DE connaître la volonté des municipalités à offrir le service de PR dans sa municipalité;

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION NUMÉRO : 064-06-25 RÉTROGRADATION AU POSTE DE POMPIER

CONSIDÉRANT QUE Messieurs Denis Savard et Denis Grenier, occupent le poste de lieutenant dans leurs casernes respectives ;

CONSIDÉRANT QUE la formation Officier 1 est requise pour conserver le poste de lieutenant à la RSSIR ;

CONSIDÉRANT l'âge de Messieurs Savard et Grenier et qu'ils refusent de suivre la formation Officier 1 ;



Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé

IL EST PROPOSÉ PAR madame Nancy Mignault appuyé par monsieur Claude Frappier et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration présent de rétrograder monsieur Denis Savard et monsieur Denis Grenier au poste de pompier lorsqu'un remplaçant sera nommé dans les casernes 12 et 22.

- QUE par la résolution #041-04-25 ils n'auront pas de baisse de salaire.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION NUMÉRO : 065-06-25 DÉMISSION DE MONSIEUR DAVID TOUSSAINT

CONSIDÉRANT QUE monsieur David Toussaint a remis sa démission de son poste de pompier à la caserne 16 ;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur André Bordeleau et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration présents:

- D'accepter la démission de M. Toussaint, effective depuis le 1^{er} juin 2025;
- De remercier M. Toussaint pour ses services et son engagement envers la sécurité de notre communauté;
- De lui souhaiter plein de succès dans ses projets futurs.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION NUMÉRO : 066-06-25 DÉPÔT DU RAPPORT D'INTERVENTIONS MENSUEL DE MAI DU DIRECTEUR INCENDIE

Sur proposition de monsieur Claude Frappier, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration présents d'accepter le dépôt du rapport d'interventions mensuel de mai du directeur incendie.

Total des appels de mai 2025 : 18

Total des appels du 1^{er} janvier au 31 mai 2025 : 97 appels

Total appels Mai	St-Paulin	Charette	St-Boniface	St-Mathieu	St-Étienne
ST-Paulin	0	Désincarcération	0	Désincarcération	0
Charette	0	Alarme incendie	0	Alarme incendie	1
ST-RD	4	Assistance ambu / police	0	Assistance ambu / police	0
ST-MDP	2	Assistance autre (citoyen-TP)	0	Assistance autre (citoyen-TP)	0
ST-EDC	5	Monoxide	0	Monoxide	2
ST-LOC	0	Entraine	0	Entraine	0
ST-BARN	2	Feu bâtiment	0	Feu bâtiment	0
STE-ADP	0	Incendie broussaille	0	Incendie broussaille	0
ST-ADM	4	Incendie cheminée	0	Incendie cheminée	0
Shawinigan	0	Déchets extérieur	0	Déchets extérieur	0
Trois-Rivières	0	Incendie véhicule	0	Incendie véhicule	1
St-Léon	0	Installation électrique	0	Installation électrique	0
Odeur	0	Odeur	0	Odeur	0
Prévention / vérification	0	Prévention / vérification	0	Prévention / vérification	2
SUMI	0	SUMI	0	SUMI	0
TOTAL appels	18				
Pince	0				

Total appels par caserne	
ST-Paulin	22
Charette	9
St-Boniface	25
St-Mathieu	13
St-Étienne	28
TOTAL appels	97

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

AFFAIRES NOUVELLES



Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé

PÉRIODE DE QUESTIONS

RÉSOLUTION NUMÉRO : 067-06-25 CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de monsieur André Bordeleau, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration présents de lever la séance à 18h11.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Claude Boulanger
Président

Isabelle Plante
Directrice générale et
greffière-trésorière

JE, CLAUDE BOULANGER, PRESIDENT DE LA REGIE, ATTESTE QUE LA SIGNATURE DU PRESENT PROCES-VERBAL EQUIVAUT A LA SIGNATURE PAR MOI DE TOUTES LES RESOLUTIONS QU'IL CONTIENT AU SENS DE L'ARTICLE 142 (2) DU CODE MUNICIPAL.

Claude Boulanger
Président

CERTIFICAT DE FONDS DISPONIBLES

Je soussignée, Isabelle Plante, greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office que la Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé possède les fonds disponibles ou les possédera en temps opportun, pour couvrir les dépenses projetées ou engagées lors de la séance du 10 juin 2025.

Isabelle Plante, Directrice générale et greffière-trésorière